533.

ADVIS, REMONSTRANCE ET REQVESTE.

Par huict Payſans de huict Prouinces deputés pour les autres du Royaume, ſur les miſeres & affaires du temps preſent 1649.

Au Parlement de Paris, & de ceux Deputez & aſſemblez à Ruël, ſur la Conferance.

A PARIS,
Compoſé par Miſere, & imprime en Calamité.

l'an M. D C. X L I X.

AVIS
IMPORTANCE
ET
REVERSIS.

Aduis, Remonſtrance & Requeſte par huict Payſans, ſur les miſeres & affaires du temps preſent 1649. deputez des Prouinces au Parlement.

Le Bourguignon.

ET à vous Meſſieurs, & à vous, vous eſtes empeſchez, non pas comme vne poulle qui n'a qu'vn poulet; mais ſi vous ne l'eſte, à tout le moins vous le faites; Ie dis les empeſchez aucuns, & non tous, vous nous voyez icy bien équipez qui auons pris la hardieſſe de venir au lieu ſacré du Parlement: Auons diſputé longuement pour les rangs; Enfin, la Bourgongne l'a emporté, premier ou dernier cela n'importe, pourueu que les affaires aillent bien, la derniere lettre de l'Alphabet eſt auſſi neceſſaire que la premiere, dit noſtre Curé.

Vous contemplez le Picard, habillé de meſme que moy, tous deux auons la teſte chaude, bons Païſans, bons Laboureurs qui le trouuons bon, ſi faites bien vous Meſſieurs des Eſtats generaux & Parlement, tant Clercs que Laiz: Voyez le Champenois & Briois auec la faucille, veſtus de peaux de veau; Le Poiteuin auec ſa grande ſequenie & ſes ſabots, veſtu de peaux de chevreau: Le Breton fort & diſpos teſtu & opiniaſtre, veſtu de peaux de vache: Le Tourangeau auec ſon gros chapeler, vne

branche de meurier à ſon chapeau, & dans ſa main vne ſerpe à émunder les antes, & le Normand auec ſa gaule, & le Manceau auec ſon gros chapon.

Nous voicy qui venons demander juſtice au Roy, ſes Generaux & ſon Parlement, puis que nous ſommes compris ſoubs le tiers Eſtat, & eſperons que ceux qui en ont maintenant la charge s'en acquiteront: Vous nous voyez ſimplement couuerts de ce que la nature nous donne ſans beaucoup d'art, non ſans peine; Nous ne ſommes pas ſi eſtranges en nos habillemens que le Payſan du Danube au temps de Marc-Aurele Empereur: Mais nous auons à vous dire pluſieurs choſes & autres; ceux qui ont pris la charge de parler pour nous s'il leur plaiſt, excuſeront noſtre iuſte douleur. Nous voicy pour dire nos griefs auec toute humilité & reuerance à noſtre Roy, Image de Dieu ſon Lieutenant en terre; Vous cognoiſſez bien ſes pauures Prouinces qui en tout ou en partie ont eſté gaulées, c'eſt à dire, brouttées, deſolées, Nous demandons juſtice, qu'on nous rendent nos vaches, nos chevreaux, mais noſtre bon froment, & nos vins angoulez tant par les Mazarins qu'autres oyſeaux de rapine.

Les teſtes ſont venuës les premieres à cette aſſemblée, elle s'en veulent bien faire acroire comme de raiſon. Nous ſommes les jambes & les pieds, qui aura coupé les pieds à ces belles teſtes, les vnes mi-

trée,

trées, les autres empannachées, les autres à quatre goutieres; Il y en a qui se trouueroient bien estonnez. Coupez aux genoux, vous auriez tous fort mauuaise grace, mais qu'il ne vous en desplaise, Messieur, fussiés vous auec belle quilles d'yuoire, ou débaine, bien dorées & pindarizées, qui auroit osté les fondemens du Louure, cette belles Architecture ne seruiroit pas de beaucoup, & ie m'en rapporte à vostre iugement: Nous sommes les jambes & les pieds qui portons se grand corps; de plus, le ventre qui le nourrissons, baze & piédestaux qui le soustenons; tout cela abject, incognu sans apparence quand on en parle; c'est auec tant de mespris ce manant, ce vilain, cette lie, cela est vray sans esclat, sans ornement: Disons plus la cloaque, la sentine de vos passions, de vos furies de vos rebellions, nous portons, entretenons & engraissons, tout au contraire, de la ratte qui s'enfle & deseiche le corps, nous sommes deseichez & mangez: Et ô malheur! le joüet du monde & la balieure: Mous engraissons ces mitres, & prenons patience, parce que c'est à bonne intention, afin qu'on prie pour nous, qu'on nous instruise, qu'on nous corrige & le monde sçait comment la pluspart s'en acquittent, & comment on nous endoctrine; mais combien il en est parmy eux qui n'estudient mie de peur des auripiaux, j'ay quelque opinion qu'il se trouuera plus de mulets qui sentent l'asne, que de cheuaux d'Espagne; Aussi

ne ſont-ils pas hommes de guerre, comme iadis aux deux premieres races de nos Rois, hormis le Coadjuteur de Paris, & quelques autres que ie pourrois nommer de doctrine, de qualité & de probité qui deſgaineroient s'il en eſtoit beſoin.

Nous engraiſſons ces eſpées, parce qu'elles nous conſeruent contre les Eſtrangers, qui nous auroient tout mis à ſang ſans elles, pour cét item nous y contribuerons de bon cœur; Toutefois nous deſirerions qu'on y allaſt auec plus de modeſtie & de conſideration; Nous engraiſſons les Marchands, Artiſans & autres du tiers Eſtat qui ſeruent à la Republique : Patience, quand à ſes bonnets carrez qui grimpent du Clergé de la Nobleſſe & du Peuple; nous regrettons & lamentons qu'ils mangent nos viures, & qu'ils nous faſſe ieuſner pour ſegorger de perdreaux & de gelinottes de bois. La cauſe, Meſſieurs, c'eſt qu'ils ne ſeruent de rien à la republique; C'eſt vn quatriéme corps engendré de corruption qui vid de corruption, ſuiuant la maxime des Naturaliſtes, que le corps eſt nourry de la meſme choſe dont il eſt engendré; quatriéme corps qui ruine les autres trois qui ſont ſi ſots, pardonnez à noſtre zele, Meſſieurs, qu'ils ſe laiſſent manger comme des veaux: penſez ſi cét Andriaque n'en eſt pas bien aiſe: Et pourquoy le ſoufrez vous? N'entendons en façon quelconques parler de ſes graues Senateurs des Cours de Parlement, & principalement de celle

qui eſt la gloire des Senats du monde ; car nous ſçauons qu'il y a beaucoup de gens de bien qui ſont colomnes de l'Eſtat, & tuteurs des Rois ; mais non pas de pluſieurs d'entr' eux qui ſe corrompe par or, argent, benefice ou autre charge & recompenſe, pour ſe laiſſer aller à conſentir la perte & ruine du Royaume : Comme encore de tant de Procureurs, Aduocats, & autres ſenſuës qui nous ſuçent iuſques aux moüelles : Bien, nous plaignons-nous dequoy il les tolerent ; & pour cét item, il n'y a moyen de nous en taire, puis que les premiers Miniſtres, au lieu de ſoufrir pluſtoſt la mort, perdent le Royaume en nous ruinans & perdans : Voila donc ſes trois corps, & ce quatrieſme de corruption nourris par nous, Ils ſe battent aux preſſences, ils ſont tous bouffis d'orgueil & de vanité, nous les nourriſſons tous, & on ne fait conte de nous ; certes, non plus que des excremẽts, injuſtice eſtrange & incroyable, & quaſi vn reproche à la nature, de nous auoir fait les peres & nourriciers de cette Monarchie, & qu'on nous traite ſi mal, que nous ſoyons les pieds, les jambes, & le ventre, nous ſommes encore joints auec la teſte, auec le cœur, par des nerfs, par des arteres, & auons apris de ces deux parties qu'il y a vn ordre au monde eſtably de Dieu, vne diſtinction des perſonnes & des Eſtats, mais qu'il y a auſſi vne liaiſon : Nous ne voulons pas eſtre le cerueau, le cœur, les bras, les mains la poitrine : Confeſſons que nous

ſommes les jambes & les pieds: Aduoüez auſſi que nous ſommes le foye; Au moins ſi nous portons les fardeaux, qu'on ne nous tronque pas que nous ne ſoyons point mutillez barbarement par tant de tailles, ſubſides & impoſts: Et ſi on nous ſeigne qu'on ne nous tire pas tout le ſang.

Il y a long-temps que nous auons occaſion de nous plaindre de ce quatriéme corps, & maintenant nous nous plaignons particulierement des groſſes tailles, taillon, gabelles, ſubſides & impoſts. Et de ces eſpées, demandons juſtice au Roy & au Parlement ſon tuteur pour le paſſé, & ordre pour l'aduenir en pleine paix, pour le reſte du Royaume battus, empriſonnez, tuez, nos femmes & filles forcée en toutes ſes Prouinces, nos pauures meubles vendus, tant d'inhumanitez commiſes, tant par les Sergens que ſoldats, & perſonne n'a pris noſtre cauſe en main. Nous ſommes au pied du Roy noſtre Souuerain Seigneur, qui a puiſſance ſur nous, ſur nos vies, ſur nos femmes & enfans; diſons puiſſance Souueraine, laquelle il tient de Dieu: Mais comme n'ayant l'aage requis pour auoir la cognoiſſance des choſes qui meſme luy ſont cachées; Nous nous proſternons vers ſe noble Parlemẽt tuteur des Rois, afin de nous étre immediateur auprés de ſa Majeſté, nous en eſperons ſecours, œuure de clemence & de bonté, cõme la tenant d'enhault, nous en deuons attendre juſtice, de peur que Dieu ne la prenne de luy.

Ne

Ne pouuons comprendre comment le Roy s'eſt laiſſé enleuer nuictamment par le conſeil d'eſtrangers, de ſa bonne ville de Paris, & que la Reine aye conſenty à ce faire auec Meſſieurs les Princes pour quelque recherche d'Officiers, & aſſouuir la paſſion de quelques-vns dont on ne deuroit ſuiure le conſeil, mais ſur tout le chaſſer, cóme eſtant contraire au bien du Roy & de la France, afin de l'affoiblir en telle ſorte, qu'elle tombaſt és mains des ennemis eſtrangers: Tout cela ſurpaſſe nos eſpris, qui fait que nous diſons que ſi durant les premieres barricades de Paris, le Parlement & Bourgeois euſſent coupé la racine des autheurs de tout le mal, & trouué le moyen de faire florir le Royaume, & d'emporter l'aduantage ſur nos ennemis; nous ne ſerions pas gardez de ſoldats, & les Pariſiens n'auroiét pas l'eſpée deſguainée: Nous jettons de tous coſtez l'œil ſur eux, & faiſons humbles prieres, qu'en faiſans leurs paix, ils faſſent la noſtre auec les Sergens, Archers & ſoldats qui mangent nos pauures meubles & poules, pour payer, diſent-ils, nos groſſes tailles & impoſts: Meſſieurs, pardonnez à noſtre juſte douleur, c'eſt ce qui nous cabre, & nous met au deſeſpoir; On cognoiſt l'iniuſt ce, la tyrannie, l'oppreſſion inſuportable: Et ô Dieu du Ciel! on eſt ſourd à nos plaintes, pendant que nous ſommes aux derniers traits de la mort, au Roy dont en ſa majorité, à la Reine ſa Mere, & à Meſſieurs de leur bon Conſeil

& du Parlement, nous demandons reparations de nosmaux soufferts, & soulagement de nos miseres à l'aduenir.

Ce n'est pas pour nous seuls, c'est pour tous, quád la terre ne sera point labourée, ny les vignes faites, & les autres ouurages rusticques, que deuiendra le Roy mesme auec tout le reste; C'est donc pour le bien commun que nous parlons, prest à donner franchement de nostre sang, de nostre gresse, de la sueur de nos corps; mais que les veines nous soient toutes vuidées; que la substistance soit toute deuorée, que nos trauaux soient conuertis en larmes de sang; nous crions à Dieu & au Roy pour auoir vne meilleure condition ou à la fin de nostre vie: Nous sommes dit-on comme les asnes qui portent tout.

Souuenez-vous, Messieurs du Parlement, qu'à ce propos, que suiuant le Prouerbe Espagnol, *El asno, sufre la carga y nola sobrecarga.* L'asne souffre la charge, mais non pas la surcharge, & sans le respect de la compagnée, nous pourrions dire à plusieurs qu'ils deuroient auoir compassion de leurs freres.

Nous auons beaucoup de choses à remonstrer, aduis à donner, & secrets à descouurir; Nous commencerons par vne lettre intercepte qui nous est venuë en main passant chemin, vous aurez patience d'en ouïr la lecture, s'il vous plaist, aussi bien vous n'auez pas grandes occupations les iours des festes.

Goinſre Lauenturier à Friquenelle, Salut.

FRiquenelle, mon amy, ie le diſois bien touſjours,& on ſe mocquoit de moy,que le prouerbe Italien eſt trop veritable à mon grandiſſime regret, *Ipopoli ſamazzano. gli principi Sabracciano*, les voila tous à la Cour comme aux dernieres idées de Ianuier; careſſe, bien venus, teſte haute, bon minois, que vous diriez qu'ils ont ſauué l'Eſtat,aſſis au Conſeils ou ailleurs auec leurs bonnets quarrez, les vns grands & les autres petits,tenans leur rang,horſmis ceux qui voyent jouër à la galerie, de peur de choquer l'antiquité de leur eſcuſſon,attendant les ratepennades à la tenuë des Eſtats aux Calendes Grecques,pour eſtre fait comme de raiſon: Les voila dóc gaillards, & nous bien penauts, bien ſots d'auoir vendu le pré joly, le moulin, le fief ſur ſes eſperances: Nous dirons, nous ferons par ma freſſure, nous en ſommes en belle aſſiette, ils faiſoient bien les eſchauffez: Gueridon nous en auoit aduerty dés le commencement, le bien public, le ſeruice du Roy; tout auant, & puis tout s'eſt fondu en leur intereſt particulier; & nous autres fols de haute gamme de les auoir creus ſes cajoleurs enjoleurs. Marchand qui perd ne peut rire,ie ſuis fort offenſé,ô mon fief! ie ſerois d'auis qu'à pluſieurs on donnaſt des chapeaux de Cardinaux pour faire deſpit aux Romains & aux Caſtillans, auſſi nous en auons trop peu en France: Cette diſgrace & bricolle de fauſſes eſpe-

rances nous doit apprendre à nos deſpens, que la plus grãde fineſſe eſt de ſeruir le Roy, Dieu le commande, il y a plus de moyen de nous aduancer en vn heure, que ces gens-là en toute leur vie, touſiours à l Eſcu de France pour eſtre bien, & qui a le Roy fait touſiours vne leuée ; j ay vendu mon fief pour ſes belles promeſſes, & ma femme me bat comme plaſtre, maudite ambition des Grands qui cauſe tant de maux, & le pis eſt, que i'ay grand peur que partie de ſes Generaux pour leur intereſt, abandonne la bonne cauſe, & que quelques Preſidens en faſſent de meſme. Adieu Friquenelle mon amy, ie croy que tu as auſſi mauuaiſe mine que moy, quand tu te reſouuiens de la guerre de Paris, & des ſieges d'Auberuiliers, Charenton, Brie, Ville-juifue, ſans oublier Iuuizy, & le pain de ſon, qu'on appelle le pain à la Mazarine. l'enrage, ie forcene, ô mon fief! eſcrit de ma maiſon mal garnie faute de meuble, à la fin de Mars, & au commencement de ma diete & de mon Careſme, ô mon fief! mes pauures meubles & poules.

Voila, Meſſieurs, la lettre du compagnon, il n'y a Sorbonne, ny College des trois Eueſques qui puiſſe faire vne leçon plus haulte à ces Rolans & Mandricats, coureurs d'argent & de recompenſe, & aux picoreurs de vaches, que cette naifue miſſiue toute mal coeffée qu'elle eſt, c'eſt vn fleau de Dieu que la guerre, mais la ciuile eſt eſpouuantable ; C'eſt là où

nous

nous vouloient porter ſes zelez du repos public, & ſoulagement populaire, ces Brutus & Caſſius, & nous les voyons qui ſont encore les reſolus ; Nous ſommes ſujets, & deuons tout ſuporter patiemment par les loix diuines & humaines. Mais ſouuenez-vous que les peuples n'ont iamais faute de Rois & Princes, ſinon pour les conduire, au moins pour les manger, & ils ne ſe donnent point de peine qui que ce ſoit, pourueu qu'ils viuent heureuſement. Marque cette chaſſe qui a intereſt à l'eſcot.

Nous auons auſſi à vous dire que paſſant chemin nous viſmes faire vne plaiſante reueuë ſans toucher argent ; Le Capitaine qui marchoit à la teſte de la troupe, tenoit dans la main quelques vieilles pancartes, couuertes de toilles d'araignée, auoit vne nef de papier ſur la teſte ſans voile & ſans timon, & ſur vn eſcriteau la figure d'vne lanterne toute rompuë, auec des paroles barbares qui ſignifioient, *Ie vous feray Riches*, ils marchoient à la débandade, ayãt preſque tous des tableaux en leurs mains ; Il y en auoit pluſieurs auec des chaperons verds, & oreilles de liures, & des marottes, leur deuiſe Barrogoin, *Plus ou Rien*. D'autres auoient des coins & des marteaux, & cette deuiſe, *tout de bon aloy* : Pluſieurs étoiẽt là, portãs vn papier rouge, & cette deuiſe en champ verd, *Il ſera bruſlé*, tous ſes gens de differente humeur & condition, eſtoient là peſle-meſle, confuſément comme des eſtourdis, parlant des progrés & ſuccés,

que ie laisse à vous representer pour cause de briefueté, & pour venir aux articles que nous desirons vous proposer pour le bien de l'Estat.

ARTICLES.

NOvs supplions à genoux le Roy Tres-Chrestien le plus grand de l'Vniuers, auec toute reuerence & humilité, d'accorder les articles suiuans, sauf meilleur aduis.

Suppliant aussi humblement la Reine Regente, Messieurs les Princes generaux & Parlement, iceux faire entendre à sa Majesté, & les faire accorder & accepter, cóme estant justes & raisonnables, & pour le bien public; Priant le Seigneur vouloir flescher les cœurs endurcis à le reconnoistre, pour obuier aux malheurs que nous voyons tomber journellement sur nos testes; Suppliant aussi sa Saincteté, & tous bons Ecclesiastiques d'excommunier ceux qui s'opposeront au contraire.

I.

Que sa Majesté se fera informer des autheurs de la guerre presente, & estant venu en aage competant, fera vne assemblée de ses Estats; Sur le tout, fera vne Declaration de cét article, & autres qui seront approuuez, enregistrez & publiés par son Royaume: Ensemble pour la paix generalle auec nos ennemis, ce que sa Majesté jurera solemnellement d'entretenir.

II.

Que les blaſphemes ſeront punis.

III.

Les ſimonies oſtées.

IV.

Que la Reine jurera ſolemnellement ne ſe ſeruir à l'aduenir d'aucuns Miniſtres ny Officiers eſtrangers.

V.

Que le Cardinal Mazarin ſe retirera en ſon pays le plus promptement que faire ſe pourra, ſuiuant l'Arreſt de la Cour de Parlement de 1649.

VI.

Que la Nobleſſe ſera remiſe en ſa premiere ſplendeur, & adminiſtrera la juſtice comme anciennement: Neantmoins que la porte ſera touſiours ouuerte à la vertu, pour les charges de quelque condition qu'on ſoit.

VII.

Que le procez ſera fait & parfait à tous ceux qui ont vollé les deniers de ſa Maieſté, de quelque qualité qu'ils ſoient, & qu'ils rendront compte iuſques à la redition; duquel le Roy ſe ſaiſira de tous leurs biens, meubles & immeubles, à cette fin Chambre de Iuſtice & Commiſſaires eſtablis.

VIII.

Que pour ſoulager les pauures du tiers Eſtat, les tailles ſeront remiſes ſur le pied qu'elles eſtoient à l'aduenement du Regne de Louis d'heureuſe memoire treiziéme, que Dieu abſolue.

IX.

Que tous les impoſts, gabelles, & autres charges augmentées, ſeront remiſes ſur le meſme pied qu'elles eſtoient audit temps,

X.

Que tous Iuifs ſeront bannis du Royaume, ou qu'on ne chantera plus Meſſe.

XI.

Que la recherche ſoit faite des concuſſiõs, larcins de gens de Iuſtice, & ſans faire tort à perſõne, on en retirera des ſommes exceſſiues pour le treſor du Roi.

XII.

Qu'à l'aduenir on ne ſe ſeruira point d'eſtranger pour la guerre, bien leur payera t'on penſion pour entretenir l'alliance. Vn Suiſſe deſpence plus que ſix François, la premiere choſe qu'il iure, c'eſt de n'aller point aux aſſauts, & la veille ou ſur le poinct d'vne bataille de tourner ſes armes contre nous s'il ne touche argent, honte & reproche à la France qui a tant d'hommes, de ne ſçauoir ſe paſſer de ſes voiſins.

XIII.

Que deffenſes ſoient faites à peine de la vie à tant de faineans d'aller en pelerinage hors du Royaume, qui emporte en Eſpagne & Italie plus d'vn milion d'or tous les ans. Requeſte preſentée par S. Denis, & ſes compagnons, Martin, S. Michel, S. Geneuiefue & autres, qui valent pour le moins autant que

les

les ſaincts eſtrangers, iuſtice leur ſoit faite ſans attendre le mandat de Rome, & pour cauſe.

XIV.

Que deffenſes ſoient faites à tous Predicateurs démouuoir le peuple à ſedition, à peine d'y laiſſer le moule du bonnet.

XV.

Que les Officiers dans la maiſon du Roy ſoient Gentilshommes, comme anciennement, meſme du temps de S. Louis, ſuiuant le meſme ordre.

XVI.

Que les compagnée des Gendarmes & cheuaux legers ſeront fournies de Gentilshommes, ou autres de famille honorable ayant de la vertu.

XVII.

Que tous Gouuerneurs, Meſtres de camp, Capitaines & Commiſſaires des guerres ſeront caſſez qui en façon quelsconques mettront les gens de guerre en la bourſe, ou le permettront.

XVIII.

Que les duels ſeront arrachez à iamais, & que le Roy iurera ſolemnellement que celuy qui luy demandera grace ſera lapidé.

XIX.

Que les Financiers, gens d'Egliſe & de chicane, contribueront tous pour acheuer le deſſein du baſtiment du Louure, afin d'empeſcher que les Eſtrangers ne faſſe la moüe en voyant vne ſi laide entrée.

XX.

Que les Princes & Seigneurs n'auront nulle pensions, hormis les Officiers de la Couronne & Gouuerneurs des Prouinces pour tenir table seulement, non pour entretenir des pensionnaires, & se faire des creatures au despens du Roy, aux leurs tant qu'il leur plaira, qu'il se deffendent du prix.

XXI.

Que nul valet ne pourra quitter son Maistre sans billet, à peine des Galeres.

XXII.

Que les charges des Gouuerneurs des Prouinces, des Villes grands Maistres, Chambellans, Capitaines des Gardes, & autres de la maison du Roy & ailleurs, ne seront point hereditaires.

XXIII.

Que le Roy protestera solemnellement de maintenir tous ses Subiets en bonne paix, tant d'vne que d'autre Religion.

XXIV.

Que les Peres Iesuistes ne hanteront point la Cour, suiuant leur institution fondamentalle, & ne se messleront de l'Estat qu'à la façon des bons Peres Capucins, sur peine de banniſſement, & n'iront plus en carrosse.

XXV.

Que Monseigneur le Prince & les Princes & Seigneurs ses conuenans, quitteront leurs pensions au

Roy pour quatre ans, & ce sera pour recompenser ceux qui ont bien seruy leurs Maiestez en ces occasions passées. Plus, donneront le tiers de leur reuenu pour autre quatre années, dont sera fait vn fond pour estre distribué par des gens de bien dans les Prouinces ruinées, comme de raison.

XXVI.

que les tailles seront portées par les Consuls & Esleus aux despens des Communautez dans l'Espargne, qu'elles seront imposées & leuées equitablement, à peine de la vie.

XXVII.

que cette confusse quantité d'Officiers des Finances & autres, sera ostée par supression ou autrement, comme il sera requis.

XXVIII.

que tout Officier de la Maison du Roy, qui vsera d'insolence sera cassé & puny exemplairement.

XXIX.

que nul ne puisse auoir ny deux grandes charges, ny deux Gouuernemens d'importance, ou qu'il se forge deux testes & quatre mains.

XXX.

qu'il n'y aura plus d'Ambassadeurs ordinaires vers les Estrangers, & n'y seront enuoyez qu'aux occasions, ny deux à nous.

XXXI.

que Monsieur le premier President demeure en

sa charge tant qu'il luy plaira, à peine que tout ira en confusion, & que le feu de sainct Antoine eschauffe quiconque luy voudra faire quitter.

XXXII.

Que les Gouuerneurs des Prouinces & des Villes changeront de trois ans en trois ans, afin que chacun se rende capable & vertueux, & se ressente de la beneficence du Prince.

XXXIII.

Que les maisons nobles acheptées par des Roturiers puissent estre rachetées & retirées par les proches parens, en defaut de ce par le Roy en rembourſant, comme de raison.

XXXIV.

Que nul ne pourra tenir carrosse, hormis les Euesques, s'il n'a vingt mil liures de rente, ou s'il n'est de grande maison, bien qu'il en ait moins, ou ayant charge publicque.

XXXV.

Que les viures estans à bon marché, tout le reste le soit aussi, puis que les Marchands & les Artisans disent touſiours les viures sont si chers pour faire valoir leur chalandise.

XXXVI.

Que nul ne pourra à l'aduenir estre Chancelier de France, s'il n'est Gentilhomme portant espée, comme anciennement, capable & lettré, ou de fort honorable famille, & de grande & singuliere vertu

& capacité, & qu'il ne retirera aucunes penſions à peine de la vie.

XXXVII.

Que tant de Treſoriers generaux, & Maiſtres des Requeſtes, ſeront ſuprimez par mort, & leurs femmes Deſdamées, n'y aura qu'vn Treſorier general en chacune Prouince qui ſera Gentilhomme, comme anciennement, & quatre Maiſtres des Requeſtes pour tout.

XXXVIII.

Qu'en chacune Eſlection du Royaume, il n'y aura que quatre Eſleus ſeulement.

XXXIX.

Que la Loy ſoit faite, ſtable à iamais iurée auec grands ſermens de ne faire aucun Edict qui ne ſoit iuſte, & comme tel exactement obſerué, l'obſeruation des Edicts ne dure pas trois iours: Incroyable ruine à l'Eſtat, & ſuiet de moquerie & de meſpris aux Eſtrangers.

Voila Meſſieurs que nous auós reſolu de vous propoſer touſiours, ſauf meilleur aduis, & le droict gardé à vn chacun, le tout ſans deſſein, ſans animoſité, dites le vray. Certes nous vous auons bien taillé de la beſogne, & ne ſçauós ſi pourrez la coudre toute; Nous ſommes de pauures Ruſtiques, qui n'entendons ny A ny B, & parlons ſelon vn ſens naturel, & quelque experience des choſes du monde.

Vous nous direz donc, Meſſieurs, que nous vous auons mis en grand acceſſoire, & que c'eſt l'eſtable d'Augias, comme diſent les Clercs, & que vous n'e-

stes pas des Hercules Gaulois, il y a bien de l'ordure vrayment çamon ; Mais ce n'eſt pas nous qui l'auons faite; Il y a parmy vous tant de Docteurs, d'Hiſtoriens, de Legiſtes, voyez comment les Perſes, les Medes, les Grecs & les Romains, mais ſur tout les François ſe ſont gouuernez en la corruption des Eſtats, & ie croy que ſans aller plus loing, vous trouuerez dans les Ordonnances de nos grands Roys tout ce qu'il faut, pour rendre vne Monarchie auſſi parfaitement heureuſe que la condition de la foibleſſe humaine le peut porter, ie l'ay oüy dire à des Clercs; Examinez tout, accordez bien vos chalumeaux, & vous auray de bons accords. Pourquoy tant d'honneur, de prerogatiues, des priuileges, d'abondance, & ne vouloir point fueilleter les Annales, les Pancartes, & les Chartes, pour le bien public. Pieds-plats, direz vous ſilence, vous nous rabuſtez les cerueaux, nous ſçauons tout le Grimoire; il n'y a plus rien a fureter, la France eſt plaine de belle Loix, c'eſt d'elle que nos voiſins les ont empruntées. Mais il luy eſt arriué comme aux Cordonniers, qui chauſſent bien les autres, & ne ſont iamais bien chauſſez, par S. Iean vous nous rendez gumeaux, Meſſieurs de la Conference, il n'y a pas vne Lettre perduë; ho, ho : voila donc la reſponce cathegorique.

Nous vous ſupplions qu'il nous ſoit permis déplucher ce negoce, & pezer ſagement d'où vient vne ſi lourde faute & ſi dommageable, on eſt puny

pour dire le vray, si le faut-il dire; Ce mal-heur vient des Roys, & de leur Conseil, quand vn homme est yure, il se precipite à tout peril, ce ne sont pas les jambes, les bras, le foye, n'y la ratte qui en sont cause, & qui dont à vostre aduis, c'est la teste, les yeux, guident & les pieds porteurs, ce sont Offices reciproques, à qui tient-il que les Loix ne soient bien obseruées, aux Magistrats, le premier Iuge & Magistrat du Royaume c'est le Roy, il fait les Loix, deffait, les corrige, les modifie tout auec iustice, autrement il n'est plus Roy, il est donc l'ame des Loix non seul; mais son Conseil despendant de sa Majesté, Conseil suiuant lequel il se gouuerne, s'il arriue que le Prince est de mauuais naturel, où a de mauuais Conseillers, par consequent les Peuples sont opprimez, & tout va en confusion, la faute à ce conte n'est pas d'vn seul mais de plusieurs, quád le Prince est en bas âge il faut auoir recours à son Conseil, s'il y a du mal, c'est à luy qu'il s'en faut prendre, & à qui donc au Marguillier S. Merry. En ce bas-âge de nostre tres-grand Louys XIV. nous auons son Conseil suiuant les plus belles Constitutions de l'Estat, la Reyne sa mere, Monsieur le Duc d'Orleans, Monsieur le Prince & autres Princes Officiers de la Couronne, & plusieurs notables personnages de l'Estat qui font tout le Corps, c'est donc à ce Conseil qu'il se faut prendre, en ce temps-cy les bonnes Loix ne sont pas obseruées: car il ne tient pas à nous que nos vaches & meubles ne nous

soient renduës, & ie m'en rapporte aux preneurs.

On nous dira que dans ce Corps du Conseil qui doit estre le Baze de l'Estat; *Il* y a bien des Parties vlcerées d'ambition, d'auarice, d'enuie, & de toute sorte de malice. Nous le connoissons tous, & les Estrangers s'en mocquent. Quoy pour cela, Messieurs de la Conference, n'estes vous pas assemblez pour cét effet, estes-vous là venus pour apprendre à danser, où à joüer du flageolet? n'estes-vous pas choisis exprés pour parler librement & iustement pour le bien commun, vous despédez tous les iours dix mil escus, & vous ne direz pas franchement vos aduis, serez-vous des vaches ou des buffles insensibles à nos maux insupportables. Le Roy selon la connoissance que Dieu luy a donnée en ce bas-âge desire que son Royaume soit reglé saintement & iustement, la Reyne veut rendre conte de sa Regence à quoy elle n'est obligée, ny par les Loix Diuines, ny par les humaines. Se vit-il iamais rien de pareil, à qui tiendra il donc qu'vn bon ordre estably en cette Monarchie ne soit obserué.

Nous sçauons bien que le Roy ne tient que de Dieu & de son espée, que sa Puissance est absoluë & Souueraine; ainsi nous parlons auec toute humilité & reuerence; Mais c'est en cela que nos Roys ont surpassé tous les autres: car par vne Assemblée legitime ils se sont touſiours communiquez à leurs Peuples comme Peres, non comme Seigneurs seulement pour oüyr leurs plaintes, c'est la plus excellente

lente harmonie des Eſtats, & forme de gouuernement qui ſoient au monde, & la plus admirable où l'Empire & la Clemence, la force & la bonté ſont jointes, de façon que lors que le Prince Souuerain n'aime plus ſes Sujets comme ſes enfans, il deſiſte d'eſtre Roy; Voila donc les Sujets qui repreſentent les maux à ſa Majeſté, tout cela ne giſt qu'en Aduis, Remonſtrances, Supplications, apres le Roy fait ce que bon luy ſemble par l'aduis de ſon Conſeil. Ce n'eſt donc pas vne bride à la puiſſance Souueraine, il eſt vray, Meſſieurs, mais nous vous dirons le ſecret qu'ó repreſente viuement à nos Roys, les neceſſitez de l'Eſtat comme vrayement Roys, & non Tyrans, ils ont compaſſion de leurs Sujets, & mettent ordre aux affaires. Et ſi vous employez le temps à ſonger à voſtre particulier, & vous picquer les vns contre les autres quel moyen d'en deſcouurir les maux, & d'en rechercher les remedes; ainſi tout demeurera en confuſion, & l'Eſtat tombera en ruine.

Nous ſommes pauures idiots, & ne remarquons ſelon noſtre foibleſſe que les choſes groſſieres. Nous viſmes faire vne cure en paſsãt d'vn miſerable qui lãguiſſoit, pour ne vouloir permettre qu'on luy coupaſt certaine partie de ſon corps. Les Maiſtres experts luy diſoient que la cangrene s'y alloit mettre, & qu'il eſtoit perdu; En fin il ſouffrit qu'on le luy coupaſt apres auoir eu beaucoup de mal, & ſauua tout le reſte, qu'on oſte donc ſes parties vlcerée qui ne font qu'infecter ce grand corps, ſi on le veut remettre en

ſa premiere vigueur & ſanté, la difference de ces deux corps ſera notable : car à ce patient le corps luy demeurera mutilé, & ceſtuy-cy au contraire en ſera plus entier, à l'autre on oſtoit vne partie neceſſaire née à mourir auec luy naturellement, à ceſtuy-cy, on arrache des excremens engendrez par les excez & deſbauches, des deſordres, & des guerres ciuilles, corruptions de la malice des hommes, puanteurs des derniers ſiecles du monde.

Vous eſtes comme Ephoros, pour corriger nos maux qui ne ſont pas irremediables; ſi vous auez iugement & courage de bien faire : Mais vous n'y allez que d'vne feſſe, perdez le temps en ancre & en papier, en diſcours inutilles, en vanitez de preſeance, complimens & autres bagatelles qui n'agreent pas à ceux qui vous defrayent. Quand on parle à aucuns de vos deſpences, ils diſent ſouſriant, & donnant du naiz à qui en a aſſez, que l'argent demeure dans le Royaume, ô la triſte conſolation : mais la grande deſolation, celuy des concutions, des fauſſetez, des larcins, des finances & de la chicane y demeure bien, ſans conter celuy qui va en Italie ; Et pour cela vos concluſions ſont elles iuſtes, le mauuais argument de Sophiſtre pour les bourſes des Communautez. On nous dit encore pour nous réjoüir qu'auec lieu d'exterminer à iamais cette maudite Paulette, qui rend le larcin hereditaire, on la continuë comme fait-on encore des emprunts, des augmentations de Tailles, ſubſides & impoſts. C'eſt à vous, Meſſieurs

d'y mettre ordre, puis qu'il plaiſt à leurs Majeſtez, & qu'en auez moyen en main.

Nous craignons que nos Cayers, comme noſtre argent s'en iront en fumée de cuiſine ou autrement; Les trois Eſtats en ce Royaume ſont comme le cerueau, le cœur & le foye, & tous trois vnis eſtroitement, liaiſon incomparable, mariage admirable de la Nature qui bute à leur conſeruation, les nerfs, les arteres, les veines ont certaine tiſſure & correſpondance, & contribue tous en general & au particulier au bien commun de leur deciſion, s'enſuit neceſſairement la ruine de tout le Corps. L'Analogie qui eſt entre ſes trois principales parties du corps humain, & les trois Eſtats du Royaume eſt aſſez connuë, Le Clergé guide comme le Nort de la pieté, la Nobleſſe ſouſtient par ſon courage le Tiers Eſtat comme le foye, ainſi qu'il a eſté dit au commencement diſtribuë le ſang par ſes veines à ces deux excellentes Parties & les nourrit. Il eſt de ces trois comme d'vn nombre, vous n'y ſçauriez adjouſter ou diminuer ſans détruire ſa Nature. Nous ſommes des pauures ruſtiques qui n'entendons rien à ergoter, mais nous tirós bien delà vn Argument, que s'il n'y a vne bonne armonie entre ſes parties il ne faut attendre que la ruine de tout le Corps. Or chacun de ſes trois a ſon Office particulier, par lequel ils ſont diſtinguez, voyez les cinq doigts de la main, ils ſont ſeparez & chacun à vn mouuement incommunicable aux autres, & toutesfois ils ſont ioints enſemble pour tout le reſte. Souuenez-

vous de la Fable qu'allegua ce grand Senateur Agrippa durant la diuiſion de la Nobleſſe & du Peuple.

Nous ſommes aduertis qu'il y a vne mauuaiſe correſpondance entre la Nobleſſe & le Tiers Eſtat, ces iours paſſez on a dit certaines paroles où il n'y auoit pas beaucoup de ſaueur pour aucuns, toutesfois dites ſimplement interpretée cruëment & ſiniſtrement; Mauuais diſcours là deſſus, & menaces auec meſpris qui teſmoignent que tout l'argent vif n'eſt pas dans les minieres. Pardonnez s'il vous plaiſt à cette liberté, il nous ſera permis de parler pour noſtre argent, en termes generaux; il ne ſe peut mieux dire, que c'eſt vne honte qu'il faille que le Roy achepte la fidelité de ſes Sujets à prix d'argent. C'eſt la Theſe generalle qui eſt foy veritable, la raiſon parce que nous deuons tout au Roy par les Loix diuines & humaines, de plus la vertu n'eſt point mercenaire, elle eſt ſon loyer elle-meſme en ſes belles & glorieuſes actions, demeurant donc dans ſes termes, perſonne de ſain iugement ne s'en doit offenſer s'en ſcandalizer & outrager la vertu. Il ne s'enſuit pas neantmoins que le Roy ne puiſſe & ne la doiue recognoiſtre. Cela eſt pratiqué de tout temps, & ſans ſortir de chez nous, d'où viennent tant d'ordres, de priuileges, de prerogatiues, de grands & aduantageux titres de noſtre Nobleſſe, que la ſageſſe des Roys qui ont voulu honorer les vertueux, tout cela eſt bien de plus haut relief que de donner penſions. Il y a donc en cette Theſe generalle, comme parlent les Clercs, vne explication eſſentielle que

c'eſt

c'eſt vne honte qu'il faille que le Roy donne des penſions à des gens de neant, qui n'ont iamais ſeruy inutilles, vicieux, factieux, & pluſtoſt dignes de ſupplice que de gratifications. Voyons le reuers de la Medaille, où ſçauroient eſtre mieux employés les penſions, que pour ceux qui n'ont point de plus hauts deſirs, apres la gloire de Dieu, que de ſeruir le Roy, que de mettre leurs vies & leurs biens pour ſa Majeſté, & par conſequent pour l'Eſtat, & il s'en trouuera parmy noſtre Nobleſſe vn bon Nombre de cette marque. N'eſt-ce pas auſſi la plus volontaire & la plus genereuſe du monde, pleut à Dieu qu'elle fuſt plus ſage. C'eſt vne niche où les Compatriotes & les eſtrangers ont placé vne Statuë de la temerité, pour accuſer la fauſſe imagination qui la tranſporte, & la rend miſerable par les querelles.

Pour retourner à noſtre Theſe; voila donc le vray ſens de ſes paroles car autrement ce ſeroit parlé auec trop d'importance: Diſons que cela touche plus au Tiers Eſtat qu'à la Nobleſſe, parce qu'il y a plus de penſions quelle Il y a tant de Nobles qui ne ſont pas à la Roze nouuellement imprimez que c'eſt pitié, ainſi ne faut ſe pointer là deſſus, & forger des interpretations chimeriques, le cœur eſt le premier viuant & le dernier mourant, que feroit le foye ſans luy. Mais diſons auſſi que ſans les eſprits naturels les vitaux ne pourroient ſubſiſter: Il eſt indubitable que la Nobleſſe eſt le cœur de cét Eſtat, auſſi a-t'elle tant

de grands priuileges sur le commun : mais voicy vne subarbade à l'insolence ; ce n'est pas pour elle seulle, c'est pour le bien public.

L'autre iour sur la coste de la Mer en Poictou, passant nous vismes vn vieux bastiment, vne vieille Nauire, & vn vieux arbre, quantité de gens trauailloient à ses trois auec tant de peines, tant d'industrie à couurir, cloüer à prier, qu'en fin ils renouuellerent & affirmerent tout à propos. Vn grand Pere disoit qu'il ne falloit qu'vne racine pour empescher la cheute d'vn gros arbre. Il ne faut point que ie fasse de rapport de ses trois pieces à ce qui est de l'Estat; vous entendez bien ses Analogies & proportions, nos miseres sont assez connuës, & certes si sont bien leurs causes principalles, les femmes & les petits enfans en chafourent le parchemin. Portez-vous donc vertueusement en cette excellente œuure tous d'vn commun accord pour le bien de tous en general, & de chacun en particulier. Et que craignez-vous, puis que leurs Majestez ne respirent que le bien de l'Estat, & tout le monde a les armes en main pour vostre occasion, à quoy tiendra-il que nous ne recueillions bien-tost le fruit de nos esperances, acquittez vous de vostre deuoir en equité de conscience, autrement nous tiendrons nos Estats & nos grands Iours, & il y en a qui s'en repentiront, s'il arriue que les montagnes enfantent comme nous en auons quelque opinion, les Rats ne feront plus abarres dans vos gre-

niers car ils ne hantent point les vuides, & croyez que les meſmes tempeſtes qui nous menacent vous accableront, vous eſtes dans le meſme Nauire de meſme Maiſon, & branche de meſme arbre, quand le gouuernail ſera rompu les fondemens ſapez, & les racines arrachées. Iugez s'il y aura moyen de vous garãtir du naufrage, des Ruines & de la cheute effroyable, c'eſt à vous à y ſonger pour vous pour nous pour tous, on ne ſe trouue pas ainſi tous les ans ſur le trotoir, ne perdez point l'occaſion, ſouuenez-vous du Peinrre qui par hazard rencontra ce qui eſtoit denié, ſon induſtrie & alart. Nous ſommes à la veille de plus de maux que vous ne penſez, Souuenez-vous auſſi que les Payſans ont vn grand aduantage ſur vous, qu'ils beſchent gaillardement à la vigne, labourent la terre, & que vous auriez auſſi mauuaiſe grace à ce meſtier gueux à danſer. Mais ſur tout ſçachez qu'il y en a vn là haut à qui vous rendez comte de nos larmes, & de nos ſuccez, & que vous ne rirez pas touſjours.

Enfin, Meſſieurs, nous auons pris la hardieſſe vous preſenter nos Remonſtrances, vous ſupplians les auoir pour agreable, & comme Tuteur du Roy. Nous eſtre enuers luy, & ſon bon Conſeil nos immediateurs, & leur faire entendre nos miſeres qui ſont ſi grandes qu'elles ne ſe peuuent expliquer, en telle ſorte que nos Tailles ne ſont diminuées, & les impoſts oſtez, & que Iuſtice nous ſoit faite de nos meubles,

& de nos biens vendus, bruſlez & pillez, & que la Paix generalle ne ſoit faite, nous ſerons contraints quitter & abandonner les terres & vignes en friche. Ce que nous jurons & proteſtons deuant Dieu & ſes Anges, meſme d'aller chercher parmy les Eſtrangers vne Paix : puis que nous ne pouuons en trouuer vne en France, c'eſt dequoy nous ſerions entierement fachez, ſuppliant le Seigneur donner vos entendemens, & fléchir vos Cœurs, en attendant vne Paix heureuſe & recompenſe de nos maux : Nous ferons humbles prieres pour leurs Majeſtez, vous & nous, A dieu.

Le Bourguinon.
Le Picard.
Le Champenois & Briois.
Le Poicteuin.
Le Breton.
Le Tourangeau.
Le Normand.
Le Manceau.
Deputez de toutes les autres Prouinces.

FIN.

IOANNI FRANCISCO DE GONDY
Archiepiscopo Parisiorum primo Regiorum Ordinum
Commendatori et c.

ILLVSTRISSIME IEAN FRANCOIS PAVL DE GONDY. *Abbe de Buzay Archeueſque de Corinthe coadiuteur et deſignay. Archeueſque de Paris Con.er du Roy en ſes Conſeils.*

B. Moncornet excudit. Cum Priuilegio Regis